



HONORAIRES DE L'AGENCE L'ETUDE DU CENTRE-IMMOGARE

Honoraires TTC sur prestations concernant l'immobilier d'habitation et commercial.



FORFAIT TRANSACTION :

De 80.000€ à 100.000€	5.000€	De 266.000€ à 300.000€	7.500€
De 101.000€ à 130.000€	5.500€	De 301.000€ à 350.000€	8.000€
De 131.000€ à 160.000€	6.000€	De 351.000€ à 380.000€	8.500€
De 161.000€ à 220.000€	6.500€	De 381.000€ et plus	10.000€
De 221.000€ à 265.000€	7.000€		

GESTION :

7% HT sur les encaissements
Assurance loyer : 3,5% TTC

AVIS DE VALEUR ECRIT : GRATUIT

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité, ...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

LOCATION :

LOCATIONS (LOI 1989 ET MEUBLE) : NOUVELLE DISPOSITION LOI ALUR

PARTIE LOCATAIRE ET PROPRIETAIRE

Prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et

De rédaction de bail : Zone B : 10€ du m²/partie

Prestation de réalisation d'état des lieux : 3€ du m²/partie

LOCATIONS ARTISANALES OU COMMERCIALES :

Sur le loyer triennal : 5% TTC/partie

Frais d'actes : 400€ TTC

En cas de délégation par une autre agence, le montant des honoraires applicables reste ceux du mandat principal.